



LOGEMENTS A LOYER CONVENTIONNE

Typologie des logements par surface habitable

La délégation du Lot-et-Garonne de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) indique aux propriétaires bailleurs des logements conventionnés des surfaces habitables de logement à respecter, dans la mesure du possible, en fonction des types de logements proposés.

Caractéristiques des logements conventionnés dans le Lot-et-Garonne

CATEGORIE DE LOGEMENT	Surface habitable en m ²
T1 (1 pièce principale)	25
	30
T2 (2 pièces principales : 1 chambre + 1 pièce de vie)	40
	à partir de 50 m ² quand création de plusieurs logements dans 1 local existant
T3 (3 pièces principales : 2 chambres + 1 pièce de vie)	60
	70
T4 (4 pièces principales : 3 chambres + 1 pièce de vie)	80
	90
	100
T5 (5 pièces principales : 4 chambres + 1 pièce de vie)	110
	120
	130

Pour tous renseignements sur le dispositif «HABITER MA VILLE» - Maison du développement - Place du Marché à Marmande
Tél : 05.53.64.83.71 - Fax : 05.53.64.64.50 - E.mail : habiter-ma-ville@mairie-marmande.fr

Des permanences se tiennent sur RDV les lundis, mardis, vendredis matins de 9h30 à 12h et les jeudis de 13h30 à 16h30

